



Note sur la négation, la dénégation, le déni...

Quatre types de négations : La dénégation, le déni, le mensonge et la "négation pour dire".

Dénégation : Pour **S. Freud**, l'énoncé négatif peut être interprété de manière positive : "Nous prenons la liberté, lors de l'interprétation, de faire abstraction de la dénégation et d'en extraire le pur contenu des idées". Cette interprétation est rendue possible par le fait que ce qui est nié par le moi, est un contenu qui peut être affirmé du point de vue de l'inconscient. Grâce à la dénégation, **ce contenu peut passer le seuil de la conscience sous une forme négative**. Le psychanalyste entendra donc la phrase comme une déclaration que le sujet n'est prêt à entendre comme telle : La dénégation est ainsi une opération du moi par laquelle la personne accueille intellectuellement un contenu de pensée tout en s'en défendant. Par exemple :

j'ai rêvé d'une femme, ce n'était pas ma mère (le psychanalyste entendra : *c'était ma mère* ; l'exemple est de Freud).

Nous considérons donc la dénégation comme un type de négation, ce type se distinguant des autres d'un point de vue psychologique.

Déni : Le déni renvoie à une double opération de reconnaissance puis de refus. Le sujet accepte dans un premier temps sous sa forme positive, affirmative, le contenu jusqu'alors refoulé, puis le remet en cause. Par exemple :

j'ai rêvé d'une femme, je sais bien que c'était ma mère. Mais quand même (l'exemple est de **M. Mannoni**).

Différentes négations rendent compte du passage par paliers, du taire au dit :

A. Au départ, il y a l'**indicible absolu**, barré, refoulé, qui ne parvient au sujet sous aucune forme.

B. Le **nier à soi-même** se présente sous la forme :

- de la **dénégation** : La représentation n'est plus refoulée. Elle parvient à la conscience, mais sous une forme totalement niée.

- ou celle du **déni** : La représentation énoncée est remise en cause. Elle n'est pas acceptée pour ce qu'elle est.

C. Le **nier à autrui** renvoie au **mensonge** : le sujet a conscience du contenu qu'il juge honteux et/ou préfère le cacher à autrui par crainte de sa réaction. Certaines négations, si elles ont vocation à cacher une "vérité", ne la cachent qu'à autrui : le locuteur a **conscience de son mensonge** mais ne veut pas ou ne peut pas, dans les circonstances et dans la relation, affirmer le contenu nié à son allocutaire.

D. La **négation pour dire** est une des précautions de la parole d'aveu : Elle permet de ne pas affirmer pleinement le dire honteux, le signifiant tabou, et d'éviter que ce dire choque l'énonciateur, le co-énonciateur ou les deux à la fois. Le locuteur nie le contenu opposé de ce qu'il veut dire. Exemple, un homme dit : *la première expérience sexuelle ... c'est pas avec une femme* ; (au lieu de *c'est avec un homme*).

E. Le **dit** enfin consiste en **l'affirmation assumée** de l'objet de discours et du discours lui-même pris en charge, accepté. Et l'on peut ajouter... par la personne au sens où celle-ci est soumise à un effet d'identité.

Texte de **Fr. Péréa** : Voir [Les négations dans le discours pudique](#)

[Retour à l'Index](#)

Site créé le 02 août-1997. - Dr J. Morenon, 8 rue des tanneurs, F-04500 [RIEZ](#)

Emplacement du Fichier :

<http://jean.morenon.fr/PDF/negation.pdf>

